



cne
Comité national de l'eau

Réflexions sur le bilan
et les perspectives de révision
de la DCE

Un défi à relever

- L'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau nécessite la participation de nombreux acteurs
- Pour s'assurer de l'adhésion du plus grand nombre, il est nécessaire :
 - de renforcer l'intelligibilité de l'information du public et la responsabilisation de chacun des acteurs sur les projets de SDAGE ;
 - de rendre davantage visibles les améliorations de la qualité de l'eau pour nos concitoyens ;
 - de veiller à assurer une évaluation de l'état à système constant, en parallèle des éventuels changements de paramètre, afin de mettre en avant les progrès accomplis au cours d'un cycle .

Un contexte à prendre en compte

- Les effets du changement climatique doivent d'être anticipés dès maintenant.
- Les SDAGE 2016-2021 les ont pris en compte, en identifiant des mesures participant à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique.
- Dans ce contexte,
 - les travaux visant à améliorer les impacts dans chaque bassin sont à mener,
 - l'articulation des SDAGE avec les plans de gestion des risques inondation et les plans d'actions pour les milieux marins contribue à l'intégration des politiques publiques, au même titre que l'intégration de la politique de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, essentielles à la mobilisation de synergie pour les stratégies d'adaptation.

Des projets à entreprendre

- La mise en œuvre de la DCE doit concilier des objectifs environnementaux ambitieux avec les usages économiques ou récréatifs dépendant de la ressource en eau.
- La notion de détérioration précisée par la cour de justice de l'union européenne inquiète les acteurs et pourrait remettre en cause cet équilibre.
- Il est nécessaire que les discussions au niveau européen aient lieu pour préciser le cadre d'application de cette notion et de ses dérogations, en particulier s'agissant des projets d'intérêt général.